

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE SEANCE DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2017**

Membres en exercice : 10

Membres présents : 10

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 13 octobre à vingt heures trente, sur convocation du 22 septembre, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Messieurs Frédéric SERRE, René CHIVRACQ, Laurent RIVET, Romain LEJARDS, Roger LEUCART Bastien HUARD et Mesdames, Dominique THIERY Laurence CHARRON. Mme Laetitia CHAUCHEAU

Secrétaire de séance : Madame Laurence CHARRON

Le procès- verbal de la précédente séance est lu et approuvé

## **Délibération Modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.**

Monsieur le maire informe que la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche a, lors de la séance du 03 juillet 2017, modifié ses statuts concernant le transport scolaire du fait de l'adhésion de la commune de Mottereau. Les enfants de cette commune sont maintenant scolarisés, en maternelle, en primaire et au collège sur la commune d'Illiers-Combray. De ce fait le périmètre du transport scolaire est changé.

Après avoir entendu les explications de M le Maire, le conseil délibère et approuve à l'unanimité les modifications de statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

## **Délibération participation employeur à l'assurance Maintien de Salaire**

Monsieur le maire rappelle que la commune en date du 25 mars 2016 a délibéré pour participer à l'assurance maintien de salaire de ses salariés. Lors de ce conseil, il n'avait pas été discuté du montant de la participation. Monsieur le Maire propose la somme de 5€ par agent.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil délibère et approuve à l'unanimité la participation de 5€ par employés à l'assurance maintien de salaire.

## **Demande de subvention pour les travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche accessibilité mairie.**

Monsieur le Maire présente les travaux qui ont été réalisés dans le cadre de l'accessibilité :

Peinture jaune sur les marches de la mairie et de l'église

Pose de seuil en relief pour les malvoyants.

Ouverture de porte réalisée dans la salle de conseil et dans la salle communale pour l'accès en fauteuil.

Puis Monsieur le Maire passe la parole à M Serre.

Monsieur Serre fait alors la synthèse des devis pour la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux qui consiste à réaliser une large bande de bitume dans la cours de la mairie et un stationnement handicapé au pied de la rampe d'accès. 3 entreprises ont répondu

Mussy de Chateauneuf en thymerais-Villedieu de danger- Les tuilleries de Fontaine la Guyon.

Les prix vont de 13 903€ HT à 18 450€HT. Une seule entreprise a souligné qu'il faut refaire les regards afin de ne pas les condamner avec l'enrobé (pose d'une plaque en fonte). De ce fait M Serre propose de recontacter les entreprises n'ayant pas inclu les regards pour que le cahier des charges soit identique.

Le conseil au vu des coûts de cet investissement délibère et approuve à l'unanimité, les demandes de subventions suivantes :

Fonds d'Aide à l'Investissement (FDI) auprès du Conseil Départemental  
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de la préfecture.

### **Délibération Remboursement anticipé prêt Caisse d'épargne**

Monsieur le maire expose que les subventions concernant les travaux de création du réseau d'eau pluvial ont été versées à la commune. De ce fait on peut rembourser par anticipation le prêt de 64 900€ de la caisse d'épargne.

Après avoir écouté cet exposé le conseil délibère et approuve à l'unanimité le remboursement anticipé de ce prêt.

### **Décision modificative Intégration de frais d'étude**

Monsieur le maire expose que la commune ayant réalisé un audit énergétique et que celui-ci a été suivi de travaux, il conviendrait, comptablement, d'intégrer les frais d'étude aux travaux. Pour ce faire les opérations d'ordre sont les suivantes pour prévoir les crédits nécessaires:

Article 022 Dépenses imprévues section fonctionnement = -1 770.08€

Article 021 Virement à la section d'Investissement = 1 770.08€

Article 21311 Travaux = +1 770.08€

Après délibération, le conseil à l'unanimité, approuve les écritures ci-dessus

### **Décision modificative budget eau**

Monsieur le maire expose qu'il y a une erreur dans le budget d'eau. Les frais de remboursement de personnel ont été inscrits à l'article 6410 au lieu de l'article 621. Monsieur le maire sollicite une décision modificative.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, valide la décision modificative. Ci-dessous

Article 6410 -3000€

Article 621 3000€

### **Programme du 11 novembre**

Monsieur le maire rappelle que le restaurant La Table des Canots est fermé. La commune a deux possibilités, soit faire appel à un traiteur et réaliser le service elle-même, soit trouver un autre restaurant proche de Fruncé.

Des devis ont été demandés auprès des charcutiers traiteur de Courville sur Eure et un devis au restaurant La Table du Perche. Le prix du repas est de 20€. Les conseillers préfèrent aller au restaurant pour une raison de praticité. La Table du Perche est donc retenue. Le conseil souligne aussi qu'un transport pourra être fait en cas de besoin pour nos anciens.

Pour les personnes qui ne peuvent plus venir pour des raisons médicales, le conseil reconduit le colis gourmand.

### **Arbre de Noel**

La date retenue est le dimanche 17 décembre. La commune a 61 enfants âgés de 0 à 8 ans soit plus de 15% de sa population. Un conte sera lu à 15h puis visite du père Noël et goûter.

### **Information Téléthon 2017**

Monsieur le Maire informe que cette année, la commune n'organisera pas le repas pour le Téléthon. En effet M Lesieur n'a pas reconduit sa prestation pour cette année pour des raisons personnelles.

Monsieur le maire propose donc le versement d'une subvention pour cette association. Le conseil valide la somme de 50€ à l'unanimité.

### **Cours muret**

Monsieur le maire informe que les murets de la mairie sont de plus en plus fissurés. Il demande aux conseillers de réfléchir à cette situation car il ne sait pas comment faire pour sécuriser le muret d'enceinte de la mairie.

### **Informations et Questions diverses**

Projet éolien : le conseil discute du projet éolien, celui-ci engloberait maintenant les communes de Le Thieulin et Chuisnes, pour le même nombre d'éoliennes. Un conseiller demande la durée de vie d'une éolienne, Monsieur le maire dit 20 ans, mais maintenant soit les entreprises récupèrent le socle en béton, soit en cas de démantèlement, le socle est détruit pour faire du granulats. Madame Charron est très en colère concernant les informations, plus qu'erronées, qui ont été distribuées par tract sur la commune.

Chemins communaux. Monsieur le maire informe que la possession des terres concernant l'aménagement foncier sera en août 2018. Il pose la question de l'entretien des nouveaux chemins et surtout des anciens chemins, voir même ceux qui sont régulièrement grignotés voir directement englobés dans les parcelles. Monsieur Rivet pose aussi la question des bandes de terres longeant les routes qui sont aussi cultivées. Monsieur Lejards dit que ce recadrage va être compliqué. Monsieur le maire pense que non, par contre il faudra border les chemins et faire un règlement. Après il faut broyer, même si il y a des cultures qui ne sont pas à leurs places.

Petite place. Un panneau de stationnement interdit sera installé sur cette place.

Réflexion mutualisation St Denis des Puits et Sivop Monsieur le maire rappelle que le contrat aidé prend fin en mars 2018. De ce fait il faut que la commune réfléchisse aux mutualisations pour l'entretien des espaces verts signées avec la commune de St Denis des Puits et le SIVOP. Monsieur le maire propose dans un premier temps de voir pour diminuer les tontes de la commune.

Monsieur Rivet souligne que le contrat aidé pourrait être embauché par les communes de Fruncé, Saint Denis et St Germain le Gaillard. Monsieur le Maire pense que cette articulation ne sera pas possible.

Monsieur Rivet demande si on ne peut pas élargir la mutualisation avec d'autres communes. Monsieur le Maire souligne que c'est de plus en plus compliqué au niveau des finances. Le seul levier pour faire des économies sont les charges de fonctionnement, dont fait partie l'entretien. Trouver d'autres communes paraît peu probable ;

Madame Chauveau pense qu'il faut tout regarder entre la volonté de l'employé communal, les coûts d'entretien, les charges.

Madame Charron affirme que la commune avait un temps plein plus un mi-temps et qu'au mois de mars il ne restera que le mi-temps. Le travail ne pourra pas se faire de la même manière.

#### Demande de Mm Choquet

Monsieur le maire informe qu'il a reçu une demande de Mm Choquet concernant la location de la salle une fois par mois pour une activité lucrative. Le conseil n'y voit pas d'objection, par contre il demande une location de 25€ par mois puisqu'il s'agit d'une activité professionnelle. Cette proposition sera adressée à Mm Choquet et si elle est d'accord une convention sera faite.

SIRTOM Madame Charron présente l'invitation faite par le SIRTOM aux élus sur une réunion sur le thème de la gestion des déchets à Pontgouin.

SIVOP Madame Charron demande où en est la proposition de formations des employés du SIVOP. Monsieur le maire stipule que pour cette année, les formations n'ont pas été budgétées.

L'ordre du jour ayant été abordé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 23h00.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les membres